



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2010-0009 – JUAN  
dossier lié n° 2007-4370

Maisons-Alfort, le 03 Février 2010

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
JUAN, revente de SUCCESSOR 600**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par CHEMINOVA AGRO France SAS, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation JUAN.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence SUCCESSOR 600, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2090096 détenue par STAHLER INTERNATIONAL GMBH&CO.KG, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour JUAN est bien strictement identique à celle déclarée pour SUCCESSOR 600 ;

Considérant que les attestations d'engagements de fourniture et d'approvisionnement de la préparation d'origine entre CHEMINOVA AGRO France SAS et STAHLER INTERNATIONAL GMBH&CO.KG ont été fournies ;

Considérant l'avis de l'Afssa du 24 juillet 2009 n° 2007-4370 relatif à demande de mise sur le marché du produit SUCCESSOR 600 ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation JUAN, présentée par CHEMINOVA AGRO France SAS, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit SUCCESSOR 600.**

**Marc MORTUREUX**